

## Mémorandum de Jean Monnet à Robert Schuman (16 septembre 1950)

**Légende:** Dans ce projet d'aide-mémoire à Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, Jean Monnet définit le cadre dans lequel devrait à ses yeux s'organiser le réarmement de l'Allemagne occidentale et son incorporation dans le système de défense européen.

**Source:** Fondation Jean Monnet pour l'Europe, [s.l.]. Archives Jean Monnet. Fonds AMG. 6/6/1.

**Copyright:** (c) Fondation Jean Monnet pour l'Europe et Centre de recherches européennes, Lausanne

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/memorandum\\_de\\_jean\\_monnet\\_a\\_robert\\_schuman\\_16\\_septembre\\_1950-fr-259c61d1-8fee-488a-bf0d-6e0958e0d222.html](http://www.cvce.eu/obj/memorandum_de_jean_monnet_a_robert_schuman_16_septembre_1950-fr-259c61d1-8fee-488a-bf0d-6e0958e0d222.html)

**Date de dernière mise à jour:** 14/05/2013

## Mémorandum de Jean Monnet à Robert Schuman (16 septembre 1950)

1. – Les événements de Corée ont fait accepter par tous les esprits que la participation de l'Allemagne était indispensable à la Défense de l'Ouest. Cette nécessité est évidente. Mais elle nous place devant une alternative dans laquelle nous devons choisir sans tarder. Ou bien, on s'abandonnera à la fatalité historique et on réintroduira dans la communauté internationale, une Allemagne disposant de forces armées et de tous les attributs de la souveraineté, ou bien, conformément au Plan Schuman, l'Allemagne sera incorporée à l'Europe continentale de l'Ouest ; ainsi sera hâtée la constitution de cette Europe de l'Ouest, essentielle à l'ensemble de la défense atlantique et à la prospérité de la communauté des peuples libres, en même temps qu'au sentiment militaire et national allemand se substituerait celui d'appartenir à la communauté européenne.

En bref, il s'agit de savoir si l'on traite de l'Allemagne ou de l'Europe continentale. Si l'on traite de l'Europe continentale, on peut donner au problème allemand une solution positive. Si l'on traite de l'Allemagne, isolément, on empêchera la constitution de l'Europe.

2. – L'organisation, sur une base nationale, de la nécessaire participation de l'Allemagne à la défense commune, au lieu d'intégrer l'Allemagne à l'Europe de l'Ouest, lui permettrait de s'en séparer. Une telle décision et la liberté d'action qui, dans cette perspective, serait en contre-partie rendue à l'Allemagne, lui donneraient les moyens et, suivant les circonstances, la tentation de balancer entre l'Ouest et l'Est. En fin de compte, le réarmement de l'Allemagne, sur une base nationale, loin de renforcer l'Europe de l'Ouest la laisserait plus désunie, c'est-à-dire plus faible, qu'aujourd'hui.

Il en résulterait, en effet, sur le continent un désarroi moral plus grand que celui qui a précédé la proposition Schuman. Les pays voisins surveilleraient avec anxiété les initiatives que pourrait prendre une Allemagne réarmée, forte de son potentiel industriel et démographique, l'utilisant à ses propres fins nationales, grâce à sa souveraineté recouvrée.

3. – Ce serait aussi l'échec du Plan Schuman que les négociations actuelles n'aboutissent pas ou se terminent par un accord purement technique sur le charbon et l'acier, sans signification politique ni avenir.

Le Plan Schuman devait et peut être le commencement de la création d'une Europe occidentale organisée à l'initiative de la France, en même temps que le seul règlement possible du problème allemand, par l'incorporation politique et matérielle de l'Allemagne à une communauté supranationale comprenant, en outre, la France, l'Italie et le Bénélux.

La mise en commun des productions de charbon et d'acier, l'établissement d'un marché unique, l'institution d'une Haute Autorité supranationale et d'une Assemblée commune, peuvent donner à cette communauté de l'Ouest ses premières assises économiques et psychologiques. D'autres réalisations pourront alors suivre, élargissant graduellement la mise en commun de la vie de pays jusqu'alors désunis et ennemis.

4. – Si les Allemands devaient obtenir les avantages immédiats qu'ils espéraient du Plan Schuman, indépendamment de celui-ci, c'est-à-dire s'ils apportent sur une base nationale leur contribution à la défense de l'Ouest, leur statut actuel étant révisé en conséquence, nous risquons de les voir se détourner de nous et de se laisser à nouveau dominer par le sentiment national.

La réalisation du Plan Schuman et la constitution de l'Europe seraient rendues impossibles.

5. – Déjà, l'opinion publique allemande est hésitante et divisée. Certains de nos interlocuteurs, tels que le Professeur Hallstein, reflétant d'ailleurs, autant qu'on en peut juger, le sentiment du Chancelier Adenauer, restent en faveur du Plan Schuman et de la constitution d'une Europe de l'Ouest dans laquelle l'Allemagne s'intégrera réellement. D'autres, et leur voix se fait plus forte tous les jours, témoignent de préoccupations purement nationales.

6. – Pour toutes ces raisons, il me semble que nous devrions examiner, en nous référant à l'alinéa 4 de l'ordre

du jour publié dans le communiqué du 15 au soir, les deux propositions suivantes :

1°) que la participation de l'Allemagne à la défense commune soit organisée dans le cadre européen supranational d'un Plan Schuman élargi – ce plan étant élaboré à l'initiative de la France, et la Grande-Bretagne et les Etats-Unis participant à son élaboration ;

2°) qu'il soit reconnu :

a) que la communauté atlantique comprend :

- les Etats-Unis,
- la Grande-Bretagne et les Dominions,
- les pays de l'Ouest du Continent,

b) que les organismes de défense et autres de cette communauté doivent être articulés sur cette base ;

c) qu'au sein de cette communauté, les pays de l'Ouest poursuivront, suivant les principes du Plan Schuman, à l'initiative de la France, l'effort qu'ils ont entrepris pour créer une communauté continentale.

Cette articulation donnerait aux organes actuels de la communauté atlantique, avec les révisions nécessaires, une efficacité qui leur fait aujourd'hui défaut.